

PLAN LOCAL D'URBANISME
RÉVISION

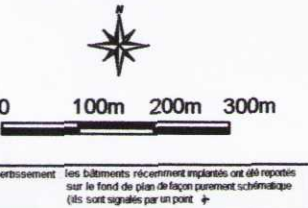
Règlement: documents graphiques
Le patrimoine: les éléments à préserver
au titre de la Loi Paysage

1 2

Echelle: 1/10 000ème

Arrêté le : 26 mars 2007
Approuvé le : 22 septembre 2008
Rendu exécutoire le : 15 novembre 2008
Révision simplifiée prescrite le : 30 novembre 2009
Révision simplifiée approuvée le : 10 septembre 2010
Révision simplifiée n°1 autorisée le :

Rédaction du P.L.U. réalisée par : GEMET - 7 Rue La Font - 35400 LE BELLEZEC-EN-DUN - Tél. 02 98 34 51 95 - Fax : 02 98 34 51 92
Rédaction simplifiée réalisée par : Cabinet GEMET - 15 place des Halles - 35000 RENNES - Tél. 02 99 83 84 86 - Fax : 02 98 83 84 89



LEGENDE

LES ELEMENTS BATIS

- Patrimoine architectural (manoirs, ferme, bâtis de qualité, fours à pain)
- Patrimoine religieux (église, chapelles, calvaires, croix)
- Patrimoine lié à l'eau (fontaines, ponts)





COMMUNE DE PLOUNÉVÉZEL

LEGENDE

LES ELEMENTS BATIS

- Patrimoine architectural (manoirs, ferme, bâtis de qualité, fours à pain)
- Patrimoine religieux (église, chapelles, calvaires, croix)
- Patrimoine lié à l'eau (fontaines, ponts)

POULLAOUEN

PLAN LOCAL D'URBANISME RÉVISION

Règlement: documents graphiques
Le patrimoine: les éléments à préserver
au titre de la Loi Paysage

1 2

Echelle: 1/10 000ème

Finistère

Arrêté le : 28 mars 2007
Approuvé le : 22 septembre 2008
Rendu exécutoire le : 10 novembre 2008
Révision simplifiée prescrite le : 30 novembre 2009
Révision simplifiée approuvée le : 06 septembre 2010
Révision simplifiée n°1 exécutoire le :